

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES



Prestations d'entretien des espaces verts

Appel d'offres ouvert

**N° de procédure :
P2610-AOO-DRH**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 1 Montreuil

1	Objet du marché public	3
2	Présentation.....	3
2.1	Sites	3
3	Mise en place du prestataire, prise en charge, état de santé et restitution des installations	3
3.1	Mise en place du prestataire	3
3.2	Prise en charge en début de marché	3
3.3	Etat de santé.....	4
3.4	Restitution des installations en fin de marché (réversibilité)	4
4	Prestations attendues	4
4.1	Entretien des espaces verts	Erreur ! Signet non défini.4
5	Planning annuel d'intervention pour le site de Saint Priest et le site de Feyzin	6
6	Modalités d'exécution	7
6.1	Conditions générales d'exécution :	7
6.2	Organisation du chantier :	8
6.3	Mesures de sécurité :	8
6.4	Nettoyage de chantier :	8
6.5	Environnement :	8

Annexe

1 Objet du marché public

Le présent marché public a pour objet des prestations d'entretien des espaces verts pour les sites ACOSS de Montreuil dit, Terranova

La description précise des prestations et les spécifications techniques sont indiquées dans le présent cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2 Présentation

L'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) – Personne morale de droit public, dont le siège social est situé à Montreuil (93100) dit le site TERRANOVA, 68-70 Rue de Lagny, 93100 Montreuil

2.1 Site

Le site de Montreuil est situé à l'adresse suivante :

- **Bâtiment dit Terranova** situé 68-70 Rue de Lagny, 93100 Montreuil, à compter du 1^{er} trimestre 2027
Ce bâtiment est entouré de d'espaces verts et possède deux terrasses au R+5.

3 Mise en place du prestataire, prise en charge, état de santé et restitution des installations

3.1 Organisation préalable à l'exécution des prestations

L'objet de cette période est de permettre au nouveau titulaire de prendre en charge le site et de mettre en place l'ensemble de son organisation pour l'exécution de ses prestations sans discontinuité et entre autres :

- Se former sur l'ensemble des équipements techniques,
- Relever l'ensemble des réglages et réaliser les essais,
- Établissement du PV de prise en charge décrit ci-après,
- Mise en place des documents d'exécution,
- Préparation des programmes d'intervention,
- Organisation pour l'exécution des prestations (qualifications – moyens humains ...),
- Mise en place du plan de prévention.

3.2 Prise en charge en début de marché

Un procès-verbal contradictoire de l'état des lieux des plantations, des matériels et des équipements sera établi dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification du marché et à la suite du déménagement.

Le titulaire à l'issue de cette période sera considéré comme ayant une parfaite connaissance du site, des plantations, des matériels et des équipements dont il assure l'entretien, ainsi que des règles de sécurité et règlements applicables en pareille matière.

La remise en état des plantations, matériels et équipements est à la charge de l'ACOSS, après que le **titulaire** lui a fait connaître par écrit, la nature des remises en état qui lui paraissent nécessaires.

Passé le délai des 3 mois, seules les réserves indiquées à ce procès-verbal sont prises en compte.

Le **titulaire** s'engage à laisser en fin d'exécution du marché les plantations, les matériels et les équipements en état normal d'entretien et de fonctionnement.

3.3 Etat de santé

Sur la base du PV de prise en charge qui correspond à l'état de santé des plantations, des équipements et des installations relatifs à la section technique « espaces verts » objet du présent CTP, le titulaire met à jour en permanence cet état de santé qui est remis à chaque demande de l'ACOSS et au minimum joint au rapport d'activité mensuel.

A la fin de l'exécution du marché, cet état de santé sert de base pour l'établissement du procès-verbal contradictoire de l'état des lieux et des plantations, matériels ou équipements entre le titulaire et l'ACOSS

3.4 Restitution des installations en fin de marché (réversibilité)

Le titulaire s'engage à laisser en fin d'exécution du marché les plantations, matériels et équipements en état normal d'entretien et de fonctionnement.

Les opérations de contrôle débuteront 3 mois avant la fin du marché ainsi que dans le dernier mois avant déménagement.

Le PV établi lors de la prise en charge des équipements servira de base aux contrôles.

Toutes les dépenses et frais permettant l'obtention d'un diagnostic complet des plantations, matériels et équipements sont à la charge du titulaire.

4 Prestations attendues

4.1 Présentation

a) Présentation

Les dimensions des espaces verts ci-dessous sont données à titre indicatif vous retrouverez tous les descriptions des plantes, arbres et arbustes et leur implantation dans les plans et dans le document appelé légende RDC

- Massifs
- Haies basses Bordure
- Arbres Voiries

Le jardin est équipé d'un réseau d'arrosage automatique souterrain enfoui entre 0 et 10 cm de profondeur (voir *annexe 2* du présent lot 1), ainsi que d'une tuyauterie d'arrosage automatique par goutte à goutte apparente (voir sur le paillage). Le titulaire s'engage à supporter les coûts afférents à la réparation du tuyau d'arrosage pour tout dommage constaté qui lui serait imputable.

Les espaces verts étant contigus aux salles de réunions de l'espace séminaire, et au restaurant d'entreprise avec terrasse extérieur, il convient de limiter les nuisances au moment de l'exécution de certaines prestations telles que la tonte, ou la pulvérisation de produit lorsque le personnel mange sur la terrasse extérieure entre 11h30 et 14h30.

Massifs (2 interventions par mois) :

- Bêchage avec incorporation d'engrais fond,
- Griffage pour aération,

- Désherbage manuel d'appoint,
- Epandage de produit anti-germinatif printanier,
- Béquillage des banquettes, plantes vivaces,
- Epandage de terreau,
- Taille,
- Mise en place de Much de bois ou écorces végétales,
- Egalisation de la terre et épandage.

Arbres et arbustes (2 interventions par mois) :

- Taille des arbustes et des arbrisseaux,
- Taille régulière des haies sur trois faces,
- Emondage des arbres sur moins de 3 m de hauteur,
- Taille des plantes tapissantes et des banquettes,
- Taille des rosiers, pincement, enlèvement des fleurs fanées,
- Taille et palissage des plantes grimpantes,
- Pincement des plantes annuelles ou vivaces,
- Evacuation des tailles pour mise en décharge,
- Mise en place de Much de bois ou écorces végétales

Allée (2 interventions par mois) :

- Désherbage thermique total
- Ratissage et égalisation des graviers

Voieries (2 interventions par mois) :

- Désherbage manuel (ou produit bio)

Travaux divers (2 interventions par mois) :

- Soufflage, ramassage des feuilles mortes, évacuation,
- Arrosage lors des passages selon nécessité, et liée notamment à la saison,
- Vérification des tuteurs, relâche des colliers de serrage,
- Déchet vert,
- Phytosanitaire : Traitement préventif ou curatif suivant besoin et législation (privilégier les traitements naturels tels que les coccinelles...).

4.2 Prestations attendues pour la terrasse végétalisée

Présentation :

Ces terrasses sont situées au R+5.

Prestations :

- Désherbage manuel,
- Evacuation des déchets et leur mise en sac,
- Regarnissage

Périodicité d'interventions :

Une intervention par semestre (en mai-juin et en septembre-octobre).

4.3 Prestations attendues pour les plantes vertes

Présentation :

Vous retrouverez l'ensemble des plantes présentes ainsi que leur implantation dans le document en annexe appelé légende R+5

Prestations :

- Arrosage suivant leur nature,
- Dépoussiérage des feuilles,
- Nettoyage des contenants,
- Evacuation des déchets,
- Tuteurage,
- Apport d'engrais.

Périodicité d'intervention :

Une intervention par semaine (le vendredi entre 7h et 10h).

4.4 Fourniture de plantations

Dans le cadre du présent lot 1, il sera possible de commander des plantations auprès du prestataire. Le détail figure dans le Cadre de réponse financier pour ledit lot.

5 Planning annuel d'intervention

Le planning est donné à titre indicatif mais engage le Titulaire sur le nombre d'interventions.

Un suivi de ces plannings d'intervention sera établi par le titulaire et remis au référent de l'ACOSS du site une fois par trimestre.

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
ARBRES ET PLANTATIONS												
Taille de formation, ou à l'automne												
Désherbage sélectif et chimique			1							1		
Traitement phytosanitaire												
Binage, traitement anti-germinatif												
Bêchage, griffage aux pieds, engrais												
Désherbage				1					1			
Désherbage sur zones sablées, Zones dallées, pieds de clôture, allées et piedsq de batiments												
RAMASSAGE												
Ramassage des feuilles, soufflage										1	1	
Parking, massifs, haies, pelouses												
TERRASSE												
Complément d'arrosage et nettoyage des végétaux			1	1	1	1	1	1	1	1		
Désherbage et ramassage des feuilles mortes												
Taille des fleurs fanées												
Remise à niveau de la solution nutritive et terreau contenue dans les bacs												
Evacuation des déchets												

6 Modalités d'exécution

6.1 Conditions générales d'exécution :

Durant toute la durée de son contrat, le titulaire est seul responsable à l'égard des tiers des conséquences des actes de son personnel et de l'usage de son matériel.

Il contracte à ses frais toutes les assurances utiles, notamment pour se garantir de toute indemnité à laquelle l'exposerait l'activité entreprise au titre du présent contrat.

Il assure la sécurité de son personnel et des tiers au cours de l'exécution de ses prestations.

Il doit se conformer aux dispositions du code du travail et à la législation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité. Le titulaire doit adapter le nombre de véhicules ou engins en intervention en fonction des besoins du chantier, il doit ainsi garantir le respect des délais.

Il s'engage à employer en nombre suffisant, des personnels qualifiés connaissant parfaitement l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché.

Le service sera effectué en totalité sauf en cas d'intempéries constatées rendant le travail impossible, le titulaire peut remettre son exécution au 1^{er} jour suivant le rétablissement des conditions optimales.

Si nécessaires, ce jour est défini en accord avec la personne publique.

En cas d'interruption imprévue et même partielle de service, le titulaire doit en aviser l'Acosse dans les plus brefs délais afin de trouver avec son accord une solution adaptée.

Le titulaire s'engage pendant toute la durée du présent marché à respecter les normes et réglementations en vigueur.

Il devra également prendre connaissance du règlement sanitaire départemental.

6.2 Organisation du chantier :

Le titulaire prend toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité pendant l'exécution des prestations et lors de l'utilisation de son matériel.

Il doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets ou produits dangereux pendant et après l'exécution des prestations et en fin de journée.

Le chargement, le transport, la mise en dépôt et le traitement en site approprié des déchets de toute nature sont à la charge du titulaire.

Le titulaire est tenu de signaler au représentant du pouvoir adjudicateur les prestations qui, bien que non prévues au marché, lui paraissent nécessaires à la sécurité des usagers.

6.3 Mesures de sécurité :

Aucun chantier ne peut se dérouler sans la présence simultanée d'au moins deux personnes sur les chantiers des zones ou sont susceptibles de se mouvoir des tiers.

Le titulaire délimite le secteur de travail par un balisage qu'il lui appartient de déplacer au fur et à mesure de l'avancement du chantier, le cas échéant.

La délimitation du périmètre à protéger ainsi tient compte des risques potentiels de chute de branches.

Le titulaire doit repérer à chaque interruption du travail sur un secteur donnée et en fin de travail sur ce secteur, les branches restées suspendues dans la ramure et les en décrocher.

Si la situation le justifie, pour les interventions aux abords directs des voies publiques, il est à la charge du titulaire de prendre contact avec les collectivités territoriales compétentes (mairie, département) pour signaler l'intervention et prendre les dispositions adaptées selon leurs préconisations.

Le titulaire doit enfin veiller à ce que son personnel soit équipé des équipements de protection individuels (EPI) appropriés aux risques encourus, et que les machines mises à sa disposition respectent les exigences de sécurité et soient conformes aux normes.

6.4 Nettoyage de chantier :

Les déchets sont balayés et évacués au fur et à mesure de la progression des prestations à défaut en fin de journée avant de quitter le chantier.

Le niveau de pratique du nettoyage du chantier doit au minimum assurer la sécurité des usagers et des riverains.

Le brulage des déchets est interdit sur le site.

Le débitage des arbres s'effectue hors de voies circulées, sur le bord de la chaussée.

6.4.1 Détection des arbres présentant de facteurs de risques :

Si au cours de l'intervention le titulaire détecte des arbres présentant des facteurs de risque, il en avise aussitôt le représentant du pouvoir adjudicateur qui définit les nouvelles dispositions à prendre.

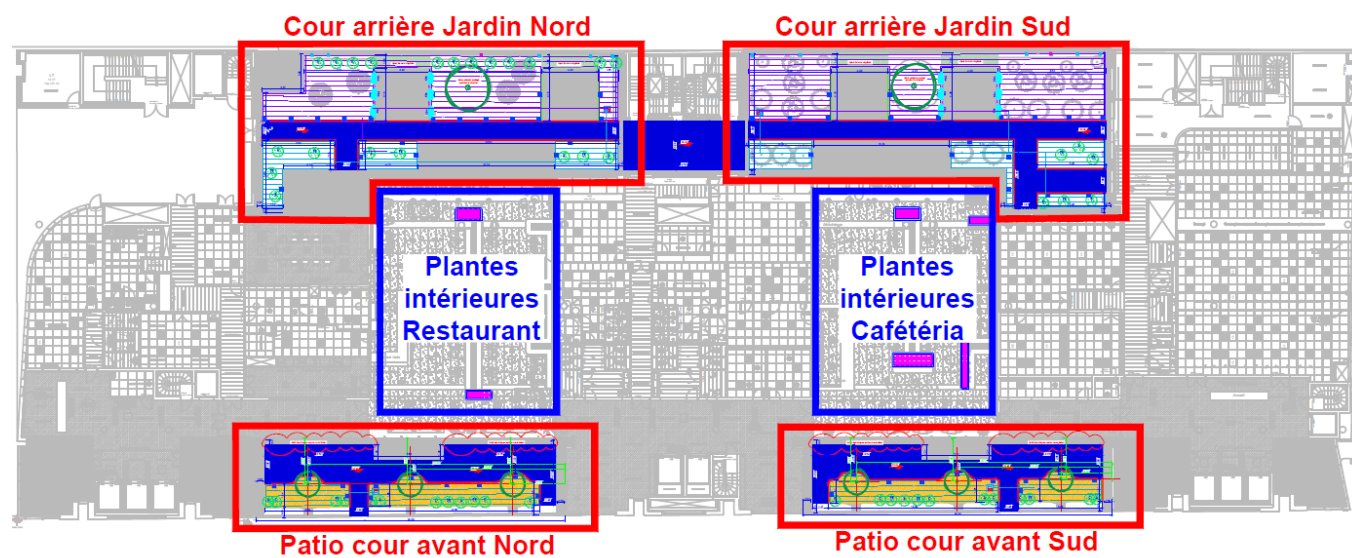
6.5 Environnement :

Le Titulaire conduit une démarche environnementale dans le cadre des interventions et des travaux réalisés au titre du Marché notamment sur la gestion et la traçabilité des déchets.

Annexe : Plan site Terranova



Plan RDC TERRANOVA



Plan de repérage - Echelle 1/500

Legende RDC TERRANOVA



PLANTATIONS

Arbres existants

Arbustes



Amélanchier 150/180cm (A)
Chèvrefeuille 150/180cm (C)
Fusain d'Europe (FE)
Pittosporum tobira 80/100 (P)
Viburnum tinus 80/100 (V)

Grimpantes



Chèvrefeuille (Che)



Plantes intérieures

Papyrus Cyperus ht. 80cm

Scindaptus Pothos Pot 13

Philodendron

Calatheas

Ficus elastica

Yuca

NIVELLEMENT



Côte fini

LEGENDE

SOLS / MOBILIERS



Brique finition CADZAND
Finition lisse 200x48x60mm - Joints sable 1 à 3mm



Paillage en briques concassées



Paillage en copeaux de bois



Cornière acier thermolaqué RAL à définir, ép. 3mm,
vue 60mm, ht.120mm



Volige en Pin



Câbles inox sur pergola - 7 cours horizontaux



Plot béton 30x30cm



Nichoir à Moineaux - monté sur poteaux - incluant casquette
de protection solaire 20x16x20cmht.
Cadre en aluminium thermolaqué RAL au choix de l'architecte



Nichoir à balcon pour Mésanges - monté sur poteaux
17x20x17cmht. - Cadre en aluminium thermolaqué
RAL au choix de l'architecte

ARROSAGE



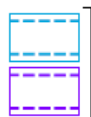
Electrovannes



Programmateur



Tuyau PEHD 16mm

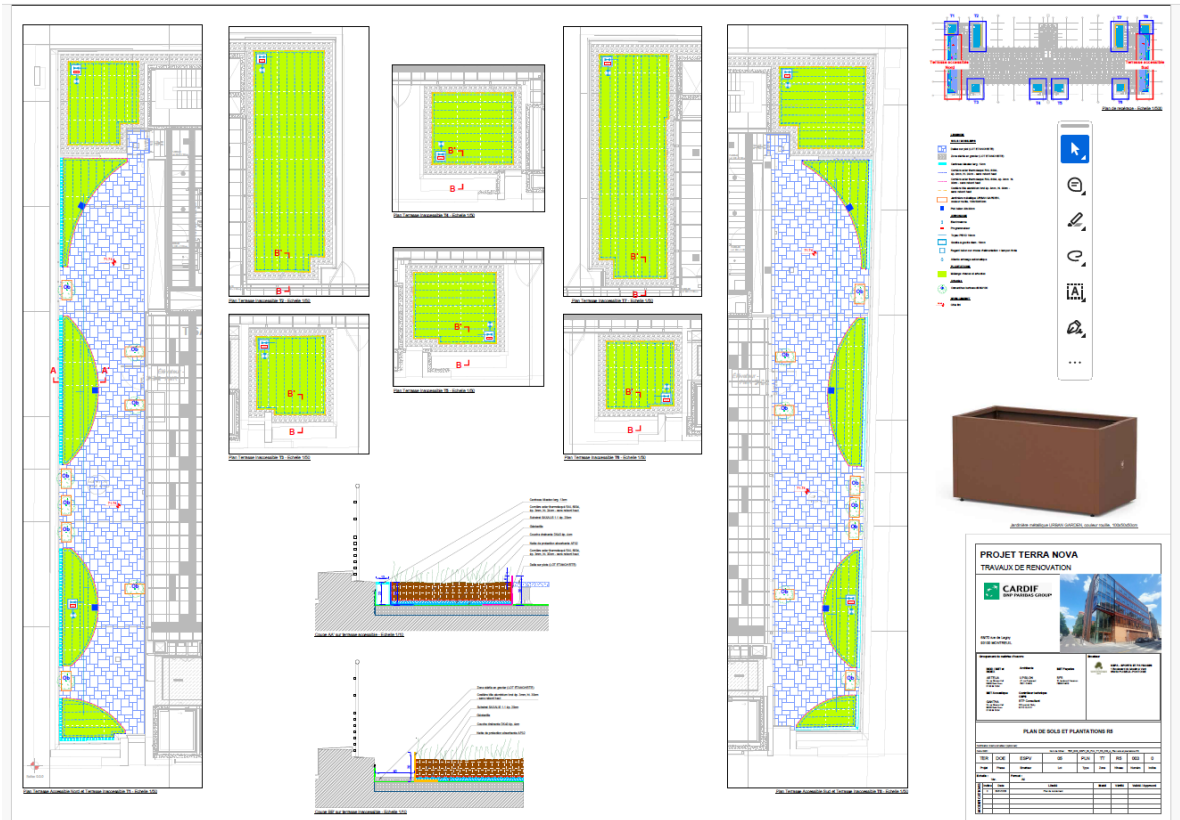


Goutte-à-goutte diam. 16mm



Regard béton sur crosse d'alimentation + tampon fonte

Plan du R+5 TERRANOVA



Legende R+5 TERRANOVA

- LEGENDE**
- SOLS / MOBILIERS**
- Dalles sur plot (LOT ETANCHEITE)
 - Zone stérile en gravier (LOT ETANCHEITE)
 - Caniveau Meatec larg. 13cm
 - Cornière acier thermolaqué RAL 8004, ép. 3mm, ht. 24cm - sans rebord haut
 - Cornière acier thermolaqué RAL 8004, ép. 3mm ht. 30cm - sans rebord haut
 - Costière tôle aluminium brut ép. 3mm, ht. 30cm - sans rebord haut
 - Jardinière métallique URBAN GARDEN, couleur rouille, 100x50x50cm
 - Plot béton 30x30cm
- ARROSAGE**
- Electrovanne
 - Programmeur
 - Tuyau PEHD 16mm
 - Goutte-à-goutte diam. 16mm
 - Regard béton sur crosse d'alimentation + tampon fonte
 - Attente arrosage automatique
- PLANTATIONS**
- Arbustes**
- Osmanthus burkwoodii 80/100
- NIVELLEMENT**
- Côte fini